

AUTRES FICHES STRUCTURES D'ACCUEIL

- Accueil de jour
- EHPAD
- Foyers logements
- Aide sociale hébergement
- APA hébergement
- Allocation logement
- Hôpital de jour



CLIC SOUTIEN
Gâtinais Loing

01.64.28.75.25

Accueil temporaire

L'accueil temporaire d'une personne âgée en perte d'autonomie est avant tout une solution de répit pour ses aidants.

Ce type d'accueil en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante) s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis en raison d'une situation particulière telle que des travaux d'adaptation du domicile, absence des aidants, transition entre une hospitalisation et le retour à domicile...

L'accueil temporaire peut également préparer la personne âgée à un hébergement en EHPAD permanent.

Cette solution temporaire n'existe pas dans tous les EHPAD, ces « lits d'accueil temporaire » sont, en effet, soumis à une autorisation spécifique et répondant à des règles de fonctionnement propres.

La durée maximum d'accueil à titre temporaire est de 90 jours sur une année mais peut varier de 3 semaines à 3 mois consécutifs. Chaque séjour fait l'objet d'un contrat signé entre l'établissement et la personne accueillie.

Les séjours en accueil temporaire peuvent éventuellement faire l'objet d'une participation de l'A.P.A ou de certaines caisses de retraite complémentaires voir dans certains cas très particuliers de l'aide sociale à l'hébergement.